

Webinaire sur Mon Compte Elu AMF x CDC

9 février 2026



Principes généraux de fonctionnement de MCE

Le dispositif depuis le 1^{er} janvier 2022

MCE est le portail qui permet aux élus locaux d'utiliser leur DIFE (droit individuel à la formation des élus) pour :

- ✓ **Acquérir les bases indispensables** à l'exercice de leur mandat ;
- ✓ Préparer leur **réinsertion professionnelle** en fin de mandat.



Le compte de l'élus est alimenté automatiquement **chaque année de 400€** dans la limite d'un plafond de 800€.



Les formations sont proposées par les organismes de formation (OF) **agréés par le ministère de l'Intérieur** sur avis du **CNFEL** (Conseil National de la Formation des Elus Locaux).

Les grands apports de Mon Compte Elu



L'accès en ligne à toutes les formations

dont les élus peuvent bénéficier : formations mandat (catalogue spécifique) et formations reconversion



Un accès sécurisé au dispositif

L'identité numérique réduit drastiquement les risques d'usurpation d'identité



Un service d'appui dédié aux élus

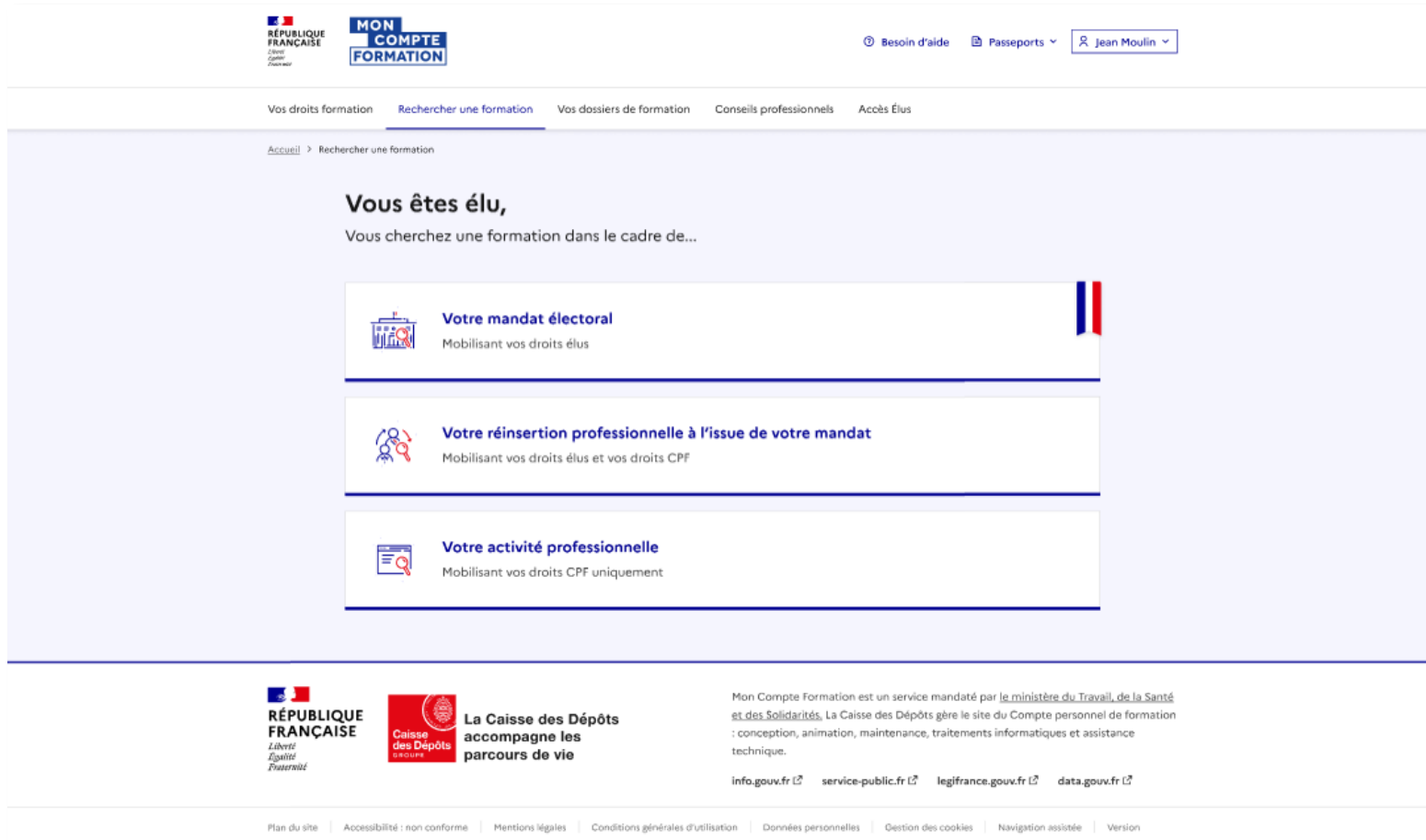
(motifs de contact dédiés, équipe CDC formée pour répondre, etc.)



Un parcours spécifique, identifié et identifiable pour les élus (logo Mon Compte Elu) qui permet une inscription en formation **simple en quelques clics**

Mon Compte Elu...en quelques écrans

Pour sa recherche de formation, 3 parcours sont proposés



The screenshot displays the 'Mon Compte Elu' website interface. At the top, there is a header with the French Republic logo, the 'MON COMPTE FORMATION' logo, and navigation links for 'Besoin d'aide', 'Passeports', and a user profile 'Jean Moulin'. Below the header, a navigation bar includes 'Vos droits formation', 'Rechercher une formation' (highlighted), 'Vos dossiers de formation', 'Conseils professionnels', and 'Accès Élus'. The main content area, titled 'Vous êtes élu, Vous cherchez une formation dans le cadre de...', presents three distinct pathways for finding training:

- Votre mandat électoral**: Mobilisant vos droits élus. This option is accompanied by an icon of a ballot box and a French flag.
- Votre réinsertion professionnelle à l'issue de votre mandat**: Mobilisant vos droits élus et vos droits CPF. This option is accompanied by an icon of two people.
- Votre activité professionnelle**: Mobilisant vos droits CPF uniquement. This option is accompanied by an icon of a magnifying glass over a document.

The footer contains logos for the 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Caisse des Dépôts', along with the text 'La Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie'. It also includes a disclaimer stating that the service is mandated by the Ministry of Labor, Health, and Solidarity, and lists several external links: info.gouv.fr, service-public.fr, legifrance.gouv.fr, and data.gouv.fr. A final row of links at the bottom provides access to the site plan, accessibility information, legal mentions, general conditions of use, personal data, cookie management, assisted navigation, and the version number.

Le DIFE et les élections municipales 2026

Première élection municipale depuis la création de MCE : 3 situations

Les nouveaux élus de mars 2026. Les droits au DIFE (400€) seront alimentés et disponibles dès la première année après l'élection (15 ou 22 mars 2026) et dès que l'élus sera identifié dans le RNE (Répertoire National des Elus)

Les élus réélus en mars 2026 : les droits au DIFE cumulés lors du mandat 2020-2026 et non utilisés à la date de fin du mandat sont conservés (dans la limite de 800€). Si les droits au titre du mandat 2020-2026 ont été intégralement utilisés, l'élus réélu bénéficiera d'un nouveau crédit de 400€.

Lorsqu'un élu n'est pas réélu, qu'il n'exerce aucun autre mandat et **qu'il a liquidé ses droits à la retraite**, il perd ses droits DIFE à l'expiration de son mandat (deuxième alinéa de l'art. R. 2123-22-1-B du CGCT). Lorsque le titulaire n'est pas réélu, n'exerce aucun autre mandat local et **n'a pas liquidé ses droits à la retraite** : il dispose de 6 mois pour utiliser ses droits pour des formations liées à une réinsertion professionnelle en application de l'article R2123-22-1-C du CGCT

Le DIFE et les élections municipales 2026

Anticipation d'un renouvellement important des élus éligibles à Mon Compte Elu (MCE)

La plateforme MCE est **administrée par la CDC**. Elle s'appuie sur le Répertoire National des élus (RNE) pour identifier les élus locaux, créer leur compte et alimenter leurs droits.

Le RNE est géré par **le ministère de l'Intérieur**. La CDC ne connaît ni les **dates de mise à jour du RNE** à la suite aux élections municipales ni le format d'échanges des fichiers prévu.

L'alimentation des comptes des élus locaux se fait chaque année à la date anniversaire du troisième lundi suivant le premier tour de l'élection : soit le 6 avril pour les élections municipales de 2026.

ANNEXES : comment accéder à la CDC, opérateur du DIFE

9 février 2026



Aide en ligne à disposition des élus ^(1/3)

Création de l'identité numérique via FC+ depuis octobre 2022

Aide à disposition pour créer son identité numérique:

- Aide en ligne sur MCF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/qui-peut-utiliser-franceconnect>
- Pour les titulaires non éligibles à l'identité numérique : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/je-ne-remplis-pas-les-conditions-pour-utiliser-franceconnect-0>
- Aide en ligne sur le site de La Poste: <https://lidentitenumérique.laposte.fr/>, muni de votre smartphone et de votre pièce d'identité ;
- Afin d'accompagner les élus plus spécifiquement, **un dispositif dédié existe à La Poste** : avec l'appui d'un téléconseiller : (+33) 970810050

Aide en ligne à disposition des élus (2/3)

Liées au Répertoire National des Elus

- Le statut de l' élu est identifié si celui-ci figure dans le Répertoire national des élus, qui reprend les données communiquées par les élus lors de leur candidature à une élection. Ces données peuvent diverger: nom usuel et non nom de naissance, prénoms usuels, etc. . Une action de la CDC permet, sur sollicitation de l' élu, de résoudre cette problématique en moins de 72h.
- **Aide à disposition pour faciliter la prise de contact:**

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/je-suis-une-elue-locale-comment-faire>

Aide en ligne à disposition des élus (3/3)

Frais Transport Hébergement Restauration :

- Hors connexion : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/comment-sont-pris-en-charge-les-frais-lies-ma-formation>

Polynésie :

- Information générale : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/aide/ELU/etape/762>
- Inscription en formation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/comment-sinscrire-en-formation>

Pour toute autre question :

- Aide en ligne : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/aide?publicCible=ELU>